

Commission de Suivi de Site (CSS) Stogaz - commune de La Motte réunion du 7 Juin 2022

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 17 NOVEMBRE 2020

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

DE WISPELAERE Eric	SOUS-PREFET DE DRAGUIGNAN	Présent
TROUILLOUX Laurie	DREAL PACA - UD 83	Présente
DI NATALI Patrick	SDIS 83	Présent
	ARS	Représenté
	DDTM	Représenté
	DIRECCTE	

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

Titulaires

MARCY Valérie	MAIRE DE LA MOTTE	Présente
FAURE Christophe	MAIRIE DES ARCS	Représenté
GODANO Jacques	MAIRIE DE TRANS-EN-PROVENCE	Présent
PICCADACI Calogero	MAIRIE DU MUY	Présent

Suppléants

ROUX Philippe	MAIRIE DE LA MOTTE	
POMMERET Olivier	MAIRIE DES ARCS	
AURIAC Georges	MAIRIE DE TRANS-EN-PROVENCE	
MARIN Silvia	MAIRIE DU MUY	

COLLEGE « EXPLOITANTS »

Titulaires

LEMAIRE Benjamin	STOGAZ	Présent
ROBERT Nelson	STOGAZ	Présent

Suppléants

SIAMER Yanis	STOGAZ	
THEBAULT Loïc	STOGAZ	

COLLEGE « SALARIES »

Pas de représentant

COLLEGE « PERSONNE QUALIFIEE »

Titulaires

KEO David	TECHNICIEN STOGAZ	
------------------	-------------------	--

COLLEGE « RIVERAINS OU ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »

Titulaires

PEUVRIER Daniel	AVSANE	Présent
LANDI Jacques	FVPPMA	Présent

Suppléants

GUILLON Patrick	AVSANE	
FONTICELLI Louis	FVPPMA	

SECRETARIAT

JEAUNEAU NICOLAS	CYPRES	Présente
-------------------------	--------	----------

AUTRES PRESENTS NON DESIGNES
COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

PORRE Carole	SOUS-PREFECTURE DE DRAGUIGNAN	Présente
PASSERON Alain	SOUS-PREFECTURE DE DRAGUIGNAN	Présent
TROUILLOUX Laurie	DREAL PACA - UD 83	Présente

MAYALI CHRISTOPHE	GENDARMERIE	Présent
--------------------------	-------------	---------

La réunion débute à 14h35.

Monsieur le sous-préfet ouvre la réunion. Madame Marcy introduit la commission.

QUORUM

Membres : 15

Quorum : 8 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : 10 (deux-tiers des présents ou représentés)

NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES

COLLEGE ÉTAT (2 VOIX/MEMBRE) :	3 PRESENTS - 2 POUVOIRS / 6 MEMBRES 10 VOIX
COLLEGE COLLECTIVITES (3 VOIX/MEMBRE) :	3 PRESENTS - 1 POUVOIR / 4 MEMBRES 12 VOIX
COLLEGE RIVERAINS / ASSO (6 VOIX/MEMBRE) :	2 PRESENTS - 0 POUVOIR / 2 MEMBRES 12 VOIX
COLLEGE EXPLOITANT (6 VOIX/MEMBRE) :	2 PRESENTS - 0 POUVOIR / 2 MEMBRES 12 VOIX
COLLEGE SALARIES (0 VOIX/MEMBRE) :	PAS DE REPRESENTANT
COLLEGE PERSONNE QUALIFIEES (4 VOIX/MEMBRE) :	0 PRESENT - 0 POUVOIR / 1 MEMBRE 0 VOIX

TOTAL : 10 PRESENTS - 3 REPRESENTES = 13 MEMBRES (SOIT 46 VOIX) SUR 15 MEMBRES (52 VOIX).

Le quorum est atteint. La Commission de Suivi de Site peut délibérer valablement.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE CSS DU 25 JANVIER 2021

Un vote sur l'approbation du compte rendu de la CSS du 25 janvier 2021 est demandé.

Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 46

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE L'EXPLOITANT

M. Robert présente un diaporama (en annexe).

La CSS et la présentation du jour permettent de faire le point sur les derniers mois de 2021 (non présentés à la dernière CSS) afin de récupérer une planification des CSS plus adaptée au calendrier administratif. Il s'agit surtout de solder le bilan de 2021 d'un point de vue administratif.

Quelques explications :

Diapo 4 : L'étude de danger (EDD) est réexaminée tous les cinq ans. Un réexamen de l'EDD a été transmis le 06/10/2020 à l'administration suite à la modification du site pour accueillir des gros porteurs. Un Porter à Connaissance a été réalisé mi-2021 et suite à son instruction une actualisation de l'EDD est à remettre à la DREAL.

Diapo 5 : Les tuyauteries en fonte ont été remplacées par du PVC sur le réseau incendie.

Monsieur le Sous-Préfet : *Ce remplacement a-t-il une incidence sur la sécurité ?*

Monsieur Robert : *Cette intervention n'a aucune incidence négative sur la sécurité. Par ailleurs, il s'agit uniquement de réseaux enterrés et le PVC a une meilleure résistance mécanique que la fonte. Il y a donc moins de fuites et pas de pertes de pression lors des arrosages.*

Diapo 8 : Les audits externes ont pas été réalisés du 28/09 au 15/10/2020 et du 04/10 au 28/10/2021. Ils ont relevé respectivement 3 et 4 non-conformités qui sont dues au siège et non à la gestion locale. Il est positif de constater que ce ne sont pas les mêmes non-conformités qui sont relevées entre les deux audits, preuve que ces problèmes sont pris en compte et réglés.

Madame Marcy : *Je tiens à vous informer que la plaquette d'information a été distribuée en février 2022 avec le DICRIM.*

Monsieur Di Natali : *Vous avez une canalisation de pompage dans la Nartuby avec pompe de relevage et boîtier électrique sur le pilier du pont. Cette installation est-elle opérante et fonctionnerait-elle toujours en cas de crue ?*

Monsieur Lemaire : *Elle fonctionne en effet toujours, mais est rarement utilisée car notre autre moyen de captage est suffisant pour assurer nos besoins. Cette situation pourrait évoluer avec le PAPI Nartuby en cours.*

Monsieur Di Natali : *Peut-on considérer cette installation comme utilisable par le réseau incendie ?*

Monsieur Robert : *Ce point n'est pas pris en compte dans notre POI. Par ailleurs nous n'avons aucune certitude que ce point de pompage pourrait être opérationnel en situation de crue.*

Monsieur le Sous-Préfet : *Ce point devra être clarifié à la prochaine CSS.*

Monsieur Di Natali : *Vous avez un bassin avec une sortie en diamètre 70, cette canalisation permet-elle de pomper de l'eau dans le bassin ?*

Monsieur Robert : Oui, mais il est nécessaire de brancher un moyen de pompage. Le bassin fait environ 150 m³. Les bassins n'ont pas vocation à assurer la sécurité en cas de problème extérieur au site, cela nécessiterait de mettre l'installation à l'arrêt.

Monsieur le Sous-Préfet : Si cette situation se présentait, le pompage dans ce bassin ferait l'objet d'une réquisition. Les aspects financiers de la mise à l'arrêt de l'usine sont traités par son intermédiaire.

Monsieur Di Natali : Dernière intervention, j'insiste sur le fait que les obligations légales de débroussaillage doivent être scrupuleusement suivies.

Monsieur Lemaire : Le problème que nous rencontrons sur ce sujet vient généralement de la SNCF, qui met beaucoup de temps à effectuer le débroussaillage après nos sollicitations.

Monsieur Mayali : N'hésitez pas à nous solliciter en tant qu'observateur sur vos exercices, notamment sur les thématiques sûreté/intrusion.

Nous aurions également besoin de pouvoir tester en réel la coupure des deux départementales présentes à proximité du site.

Madame Trouilloux : Lors du retour d'expérience de l'exercice PPI de juin 2021, nous avons convenu de tester cette coupure en réel pour le prochain exercice.

Monsieur Mayali : Il est intéressant de couper en réel pour tester la gestion du flux. La coupure des voies est relativement simple à opérer, la gestion des flux est plus délicate.

PRESENTATION DE LA DREAL PAR MADAME TROUILLOUX

Un Porter à Connaissance a été réalisé en 2021 suite à l'arrivée des gros porteurs et l'augmentation de l'activité de l'exploitant.

Monsieur Lemaire : Cette modification n'engendre pas de risque supplémentaire et n'entraîne de pas de modification du PPRT.

Le Porter à Connaissance présentait les risques, et il a été acté par courrier du Préfet du 06/01/2022 que ceux-ci doivent être intégrés dans l'étude de danger dans un délai de 6 mois. Nous attendons cette dernière courant juin 2022.

Une inspection spécifique sera réalisée dans le 2nd semestre 2022 sur cette base. Il n'y a pas eu d'inspection depuis décembre 2021.

Monsieur Lemaire : Le 27/04/2021 nous avons connu une nouvelle sortie de route, sans impact, devant notre site. Nous tentons toujours de faire installer une glissière de sécurité pour protéger le site.

Monsieur le Sous-Préfet : Il est nécessaire de rentrer en contact avec le conseil départemental, gestionnaire de la voirie, avec des éléments concrets permettant de prouver la dangerosité du site et l'intérêt d'installer une glissière de sécurité.

Monsieur Mayali : Un audit sûreté a été réalisé par la gendarmerie et sera rendu au sous-préfet. Bien que la vitesse ne soit pas excessive, ce point pose en effet un problème de sécurité.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 15h30.

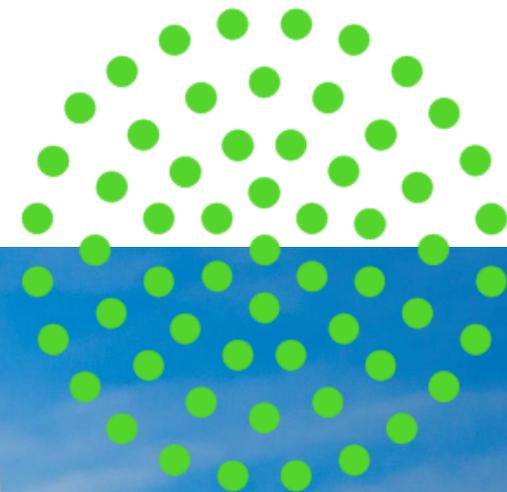
La Présidente de la CSS



MARCY Valérie
Maire de La Motte en Provence

NOTE SYNTHETIQUE 2020/2021

Site: Dépôt de LA MOTTE



SOMMAIRE

- Organisation et formations
- Identification des risques d'accidents majeurs
- Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation
- Gestion des modifications-Travaux
- Gestion des situations d'urgence
- Contrôle du système de gestion de la sécurité



ORGANISATION ET FORMATION

- ORGANISATION

- > Le site présente un effectif de 2 personnes.
- > Pas de mouvements en 2020/2021

- FORMATION

- > **100%** des formations réglementaires et « objectif AZ » réalisées



IDENTIFICATION ET EVALUATION DES RISQUES D'ACCIDENTS MAJEURS

- Etude des Dangers/Analyse des risques
 - > EDD remise en 2015
 - > EDD actée en janvier 2017
 - > Réexamen de l'EDD transmis le 06/10/2020
- Commission de Suivi de Site
 - > Dernière CSS réalisée le 25/01/2022
- Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)
 - > PPRT approuvé le 26 avril 2013
- Arrêtés Préfectoraux
 - > APC en date du 19/09/2018 pour le captage des eaux du réseau incendie
- Plan d'Opération Interne
 - > Le POI a été mis à jour en Février 2020

Travaux réalisés sur l'exercice 2020/21

TRAVAUX

Remplacement du GMPI N°1 et de l'armoire de commande

Modification des postes gros porteurs (compresseur neuf, bras de déchargement neuf, tuyauterie neuves...)

Modification du poteaux incendie n°2 (remplacement des tuyauteries en fonte par du PVC)

Remplacement moteur portail

Travaux prévus sur l'exercice 2021/2022

TRAVAUX

Remplacement clôture au niveau de la voie ferrée et du stockage bouteille

Gestion des situations d'urgence

- Exercices Sécurité mensuels

> 12 exercices mensuels réalisés sur les thèmes suivants:

- ☒ Fuite non enflammée avant le ballon au poste de chargement petit porteur
- ☒ Fuite sur jauge magnétique gros porteur
- ☒ Fuite enflammée fût carrousel nord
- ☒ Fuite enflammée au déchargement poste N°1 avec un jet en direction du second camion au poste N°2
- ☒ Sûreté-Suspicion d'intrusion
- ☒ Secours à victime-malaise du pompiste avec perte de connaissance lors d'un déchargement
- ☒ Incendie- Départ de feu dans le local produits chimiques
- ☒ Incendie- Fuite de gaz liquide non enflammée
- ☒ Perte d'alimentation électrique à la suite d'un feu (HHO)
- ☒ Fuite enflammée au niveau du trou d'homme d'un camion PP
- ☒ Environnement-Fuite réserve carburant (chariot élévateur) dans le local pomperie
- ☒ Incendie- Fuite enflammée sortie de chaîne P35

- 1 Exercice POI/PPI réalisé le 04/06/2021 en heures ouvrées. Le thème est le suivant:

> Fuite liquide non enflammée suite à un impact entre un véhicule léger et un camion gros porteur à l'entrée du site

- Audit interne

- > Pas d'audit interne Sécurité réalisé sur l'exercice 2020/2021

- Audit externe

L'audit est réalisé sur l'ensemble du périmètre Centres et Dépôts ANTARGAZ et STOGAZ. Les constats généraux sont valables pour l'ensemble des sites, la vérification terrain se faisant par échantillonnage.

- > Réalisé par un prestataire extérieur du 28/09 au 15/10/2020 - 3 Non-conformités détectées:

- Gestion documentaire
 - Stockage des produits chimiques et gestion des FDS
 - Gestion des formations Règlementaires et Obligatoires

- > Réalisé par un prestataire extérieur du 04/10 au 28/10/2021 - 4 Non-conformités détectées:

- Formulaire d'habilitation (PI en cours de refonte)
 - Absence de consignes de sécurité liées à l'utilisation des outils présents dans l'atelier
 - Contrôle des pompes
 - Absence d'analyse de cause des écarts d'audits

Contrôle du SGS

- Inspection DREAL

- > 1 inspection réalisée le 30/11/2020 :

- Suites données à l'inspection du 27/11/2019
 - Gestion et dimensionnement des ressources en eau (articles 4.1.1 et 7.6.3 de l'AP du 21/04/2009)
 - AM du 4 octobre 2010 modifié concernant le risque sismique

Le rapport d'inspection a fait état de 4 observations

- > 1 inspection réalisée le 22/06/2021 :

- Visite suite à la suppression des poteaux incendie n°2, 3 et 4 constaté après la réalisation de l'exercice PPI du 04/06/2021
 - Cette inspection à fait l'objet d'une mise en demeure

- > 1 inspection réalisée le 14/12/2021 :

- Suite de l'inspection du 22/06/2021